

TRANSACTION

Prix applicables à compter du 1er février 2020

Prix de vente (Frais d'agence inclus)	Honoraires TTC	Honoraires HT
De 0 € à 49 999 €	5 000 €	4 166,66 €
De 50 000 € à 99 999 €	7 000 €	5 833,33 €
De 100 000 € à 149 999 €	9 000 €	7 500,00 €
De 150 000 € à 199 999 €	10 000 €	8 333,33 €
Au-delà de 199 999 €	6 % du montant	

Les honoraires de négociation sont :

A la charge du vendeur dans le cadre d'un mandat de vente "commission vendeur"

A la charge de l'acquéreur dans le cadre d'un mandat de vente "commission acquéreur"

Les honoraires sont calculés sur le prix de vente du bien par tranches cumulatives

Montant minimum d'honoraire TTC 5 000 € (à l'exception des garages et stationnements 3 000 €)

T.V.A. au taux légalement en vigueur, actuellement de 20%

**En cas de délégation de mandat consentie par un autre professionnel de l'immobilier,
le barème applicable est celui du titulaire du mandat initial.**

Les honoraires d'agence sont exigibles le jour de la signature de l'acte authentique chez le notaire.